

**DÎNER DE GALA  
OFFERT AUX MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION DES  
CONSEILS D'ÉTAT ET DES  
JURIDICTIONS  
ADMINISTRATIVES  
SUPRÊMES DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

Président de la Cour  
Suprême  
Son Excellence  
Monsieur Juan Antonio  
Xiol Ríos

Madrid, 26 juin 2012

Votre Altesse Royale, Mesdames et Messieurs les Prèsidents des Juridictions Administratives Suprêmes y des Conseils d'État de l'Union Européennes, membres de cette Association, chers amis,

Suite à la réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Gènèrale, je tiens à vous remercier de votre présence à Madrid et de votre active participation, encourageant les travaux et prouvant la volonté qui nous anime comme le démontrent les nombreuses activités menées et les projets qui se développeront dans un proche avenir; cette fois nos débats

se sont axés sur la Charte Européenne des Droits, instrument juridique d'une extraordinaire importance pour l'évolution du Droit Européen et son application par les Tribunaux Nationaux à un moment où le processus de l'Union connaît des grandes difficultés que l'interprétation judiciaire, sans doute, aidera à surmonter, comme ce fut le cas dans le passé.

Au sein de l'organisation judiciaire, la juridiction contentieuse administrative occupe une position clé dans l'État de Droit; que ce soit comme juridiction distincte de l'ordre judiciaire ou comme partie spécialisée de celui-ci. La juridiction contentieuse administrative garantit les droits individuels des citoyens vis à vis des actions des pouvoirs publics, surtout celles

à caractère discrétionnaire, garantissant ainsi leur entière soumission à la Loi et au Droit. De là que les Conclusions d'un forum de réflexion et le débat tenu par notre Association, qui réunit les représentants du sommet judiciaire contentieux administratif des États Membres de l'Union Européenne, aient une portée qui dépasse le domaine stricte des rencontres pour en devenir un instrument utile à l'ensemble des institutions représentées, voire aux citoyens de nos pays qui sont, aussi, des citoyens européens.

Cet acte marque la fin de la période de la Présidence de l'Association par la Cour Suprême espagnole, tâche qui nous a comblé de satisfaction ce dont nous vous sommes très reconnaissants. Nous vous remercions, aussi de la confiance que vous nous avez témoignée. Nous espérons avoir su maintenir le haut niveau d'organisation et de contenu qui sont une tradition de l'Association. Je tiens à vous remercier tous

de votre collaboration avec la Présidence espagnole et, très particulièrement le Secrétaire Général, Monsieur Yves Kreins, dont l'efficacité et l'amabilité sont bien connues de nous tous. Il a appuyé sans répit toutes les initiatives et les travaux pour que cette réunion qui s'achève ait lieu à Madrid, sous la présidence de son Altesse Royale le Prince des Asturies.

Altesse, permettez moi de vous remercier très spécialement de Votre présence à cet événement si important pour l'Association des Juridictions Administratives Suprêmes et des Conseils d'État de l'Union Européenne. Cet appui que Vous nous témoignez nous encourage à persévérer dans la recherche des meilleures voies à suivre pour que les Tribunaux soient en mesure d'apporter une réponse rapide, efficace et juridiquement bien fondée aux demandes croissantes des citoyens.

Chers collègues, je ne veux pas accaparer plus longtemps votre attention. J'espère que cette réunion a répondu à vos attentes. Soyez sûrs que nous avons fait tous les efforts nécessaires pour y parvenir.

J'espère aussi que vous aurez eu l'occasion de profiter des attraits artistiques et culturels qu'offre la ville de Madrid à cette époque de l'année et que vous aurez pu vérifier le caractère ouvert et accueillant des madrilènes.

Je vous souhaite un très heureux voyage de retour chez-vous et j'espère que vous garderez un bon souvenir de votre séjour parmi nous et, surtout, que les débats et les conclusions de nos réunions vous soient très profitables.

Merci beaucoup.

